

Annexe 1 :



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Déclaration pour l'épandage d'effluent agricole de type II (digestats de méthanisation compris) entre le 1er octobre et le 15 novembre, en dérogation à l'interdiction d'épandage prévue par le 7ème PAR nitrates**

Formulaire à retourner à la DDT de la Charente par voie postale ou via la messagerie électronique [ddt-seer@charente.gouv.fr](mailto:ddt-seer@charente.gouv.fr)

Nom de l'exploitation agricole : .....

Commune du siège de l'exploitation agricole : .....

N°PACAGE : .....

ICPE : oui/non

Justification de l'impossibilité d'épandre durant la période autorisée :

Sur la ou les parcelles listées dans le tableau suivant :

Îlot et parcelle PAC	dates d'épandage	Volume à épandre (m3)	Type de culture	Type d'effluent (bovin, porc, digestats...)	Teneur en azote mesurée avant l'épandage (kgN/m3)	Dose d'épandage (m3/ha)

**Je certifie respecter les plafonds d'azote et les conditions générales d'épandage (plus de 35 m des cours d'eau, parcelles sans pente...) prévues au 7<sup>e</sup> PAR.**

Fait à ....., le ...../...../.....

*Signature*